

AUX LOCATAIRES DU CHALET BLEU

Bienvenue au **Chalet Bleu** et bon séjour à Grimentz !

Pour nous permettre de maintenir un prix de location raisonnable et pour vous éviter des frais supplémentaires lors de votre départ, laissez le chalet dans l'état où vous l'avez trouvé initialement. Respectez strictement les points suivants :

PARKING

10 autorisations de stationnement sont disponibles contre une caution de Fr. 10.- par macaron. Du matériel uniquement peut être entreposé dans les garages. Les portes doivent être abaissées.

A L'ARRIVEE

Contrôlez l'inventaire et l'état du chalet ; signalez sans délai toute détérioration ou objet manquant.

LE COURRIER

Le chalet se situe en dehors de la zone de distribution du courrier ; veuillez adresser vos éventuels courriers directement à l'agence et passer pour les retirer. Avant votre départ, faites le nécessaire pour que les messages ou colis suivent leurs destinataires.

LA DECORATION

Chaque groupe a l'autorisation de décorer le chalet selon ses goûts. Il devra toutefois faire disparaître **toutes traces** pour la fin du séjour (papier collant, etc.). Il en va de même pour les listes de noms sur les portes, les programmes et les menus de la semaine.

Il est formellement interdit de fixer des clous, vis ou autres dans les murs, boiseries ou parois.

LE MATERIEL DE SECURITE

Les extincteurs, lampes de secours, détecteurs de fumée, etc. ne seront en aucun cas endommagés ou utilisés sans raison. Votre vie peut en dépendre. Les appareils endommagés seront facturés.

LES JEUX "PING-PONG & BASKET"

Les raquettes, balles et ballons sont disponibles à notre agence moyennant une caution ristournée au retour du matériel.

IL EST TOTALEMENT INTERDIT :

- de monter dans les étages en grosses chaussures;
- de fumer dans le chalet.

LA CUISINE

Des appareils d'une grande valeur sont mis à votre disposition. Il est indispensable d'en avoir le plus grand soin.

Le four et la cuisinière seront nettoyés après chaque utilisation.

Le four est chauffé à l'électricité, la cuisinière est alimentée par des bonbonnes de gaz.

Lorsque les premières **bonbonnes de gaz** sont vides, le système commute automatiquement sur les bonbonnes de réserve. Le voyant situé sur la cuisinière devient rouge. Avisez-nous sans tarder, même la veille de votre départ, afin que nous puissions remplacer les bonbonnes vides.

Astuce: pour protéger la base de la cuisinière des salissures, laissez un peu d'eau au fond des bacs. Evitez le papier d'aluminium.

La cuisine est équipée **d'une ventilation**. Pour éviter des dépôts graisseux dans le chalet, faites fonctionner le ventilateur chaque fois que vous cuisinez.

REMARQUE : L'armoire chauffe-plat a été définitivement mise hors service et fait office d'armoire de stockage.

Utilisation du **lave-vaisselle** : voir mode d'emploi affiché.

Les produits de lavage et de rinçage sont fournis gratuitement ; s'il en manque, dites-le-nous. La vaisselle ne peut pas se laver sans ces produits spécifiques.

La vaisselle et les autres ustensiles seront rangés à leur place et empilés de façon à faciliter le contrôle de l'inventaire.

Les **ordures** doivent être emballées dans des sacs consignés officiels et déposées dans les containers «Molok» situés peu avant la Coop. Certains points de ramassage permettent de séparer le papier, le verre et le métal. Le PET doit être ramené à la Coop.

La **machine à café** est équipée d'un porte-filtres au fond duquel est fixée une "spire" qu'il ne faut surtout pas enlever et jeter. Cet élément est indispensable pour assurer le transfert du liquide. Des filtres en papier sont à votre disposition. Veuillez nous signaler lorsqu'ils viennent à manquer.

L'ENTRETIEN

Les locataires ont l'obligation de maintenir le chalet constamment en ordre.

Le **nettoyage final n'est pas compris** dans le prix de location. Il sera effectué avec le plus grand soin par les locataires.

Les **meubles** ne seront pas déplacés sans l'autorisation de l'agence. Ils ne seront pas utilisés à d'autres fins que celles liées à leur nature. Seuls les meubles de jardin peuvent être utilisés sur les terrasses.

Les **dortoirs et chambres** comprennent :

- 1 duvet 140/200 par lit qui sera plié au départ de manière uniforme dans toutes les chambres ;
- 1 oreiller 50/50 par lit ;

Les duvets, les oreillers et les lits sont recouverts de housses de protection qui ne doivent pas être retirées mais recouvertes de vos propres fourres, taies et housses.

Apportez-nous sans tarder les housses de protection sales. Pour les prochains locataires, ce matériel de protection doit être remplacé correctement.

- **4 cintres** par casier ;
- **1 corbeille à papier** par chambre qui sera protégée par un sac plastique ou nettoyée après utilisation ;
- Les lits à lattes ont été choisis pour leur confort. Toutefois, on veillera à ne pas se suspendre aux lattes des lits supérieurs. Pour toute latte démontée ou cassée, il sera encaissé Fr. 10.-.

Les WC et sanitaires seront nettoyés au moyen d'un détergent-désinfectant, y compris le dessous des lunettes. **Evitez l'eau de Javel**, elle ternit les appareils.

Les sols seront aspirés et récurés.

Les terrasses et places seront débarrassées des papiers, mégots et autres détritux.

Le matériel de nettoyage : balais, aspirateurs, brosses à récurer, etc. sera rangé à sa place dans l'économat.

INTERNET

Code wifi : SSID : NTGR_JaxpGmvr1FXwAt7n PSWD : 6mono2015

ALARME

Le chalet est équipé d'une **centrale d'alarme automatique** reliée aux services de sécurité.

Prenez connaissance des instructions affichées près du tableau de commande situé dans le couloir au rez-de-chaussée.

Toute manipulation des détecteurs ou autres appareils déclenche une série d'appels téléphoniques automatiques.

Les abus seront sanctionnés. Les fautifs supporteront les frais d'intervention occasionnés inutilement. A défaut de fautif ou en cas d'insolvabilité de ce dernier le preneur de bail sera rendu responsable.

Attention, les frais peuvent être très élevés !!!

Immobilia-Grimentz
Tél. +41 27 476 17 60